

PORT DE CANNES

Groupe

 **CCI NICE CÔTE D'AZUR**



VIEUX PORT DE CANNES TARIFS ET CONDITIONS D'APPLICATION



Tarif n° 35 A

Approuvé en conseil portuaire le 10 DECEMBRE 2020

Contact : Eric BARRAT – Tel : 04 92 98 70 11

E-mail : serviceclient.cannes@cote-azur.cci.fr

Site web : www.leportdecannes.com

PARKINGS

XI – 1 PARCS EXTERIEURS

XI - 1.1 Conditions générales

XI - 1.2 Tarifs

XI – 2 PARC PANTIERO

XI - 2.1 Conditions générales

XI - 2.2 Tarifs

NOTE IMPORTANTE : Le présent fascicule regroupe l'ensemble des éléments principaux d'informations sur les tarifs et leurs modalités d'application particulières relatives à l'activité PARKINGS dans le vieux port de CANNES.

Cet extrait ne doit pas vous dispenser de lire les conditions générales, que l'on trouve dans le chapitre III du présent document.

XI PARKINGS

XI - 1 PARCS EXTERIEURS

XI - 1.1 Conditions générales

Peuvent bénéficier de l'accès de leur véhicule automobile sur les quais, les terre-pleins :

- Les propriétaires de navire disposant d'un poste à quai et à jour de toutes redevances,
- Les professionnels du nautisme (dans la limite des places disponibles).

Les cartes permanentes des parcs automobiles de surface sont délivrées par le concessionnaire, à raison d'une par navire sur présentation de la carte grise du ou des véhicules autorisés.

Les équipages des bateaux de plaisance, (dans la limite des places disponibles et des périodes autorisées), peuvent bénéficier de deux cartes par navire.

Obligation est faite d'avoir au moins une carte « hivernage » pour les navires demandant d'avoir une à plusieurs cartes dites « équipage » ou seule une carte « équipage » est délivrée par bateau.

Une remise de 50 % du tarif en vigueur des parcs extérieurs est appliquée aux professionnels du nautisme et des activités de transport maritime sur la base des tarifs pleins des cartes permanentes. Les cartes journée sont distribuées à discrétion par la concessionnaire, à concurrence d'une par 24 heures et par véhicule, pour une utilisation obligatoirement liée au trafic portuaire.

XI - 1.2 Tarifs

Annuel (abonnés)	758 € TTC / an
Hivernage ou professionnel	418 € TTC / période
Trimestriel	250 € TTC / trimestre
Mensuel	98 € TTC / mois
15 jours	81 € TTC / 15 jours
Hebdomadaire	66 € TTC / 7 jours
Carte équipage (hivernage)	212 € TTC / période
Carte journée par 24 heures	21 € TTC / jour

XI – 2 PARC PANTIERO

XI – 2.1 Conditions générales

L'accès au parc est autorisé à tous les publics au tarif en vigueur affiché à l'entrée du parc.

La franchise est d'une durée de 10 minutes.

Le prix de l'occupation est décompté par période de quinze minutes, avec un minimum de perception égal à quinze minutes, tout quart d'heure commencé étant du.

Les propriétaires des navires amarrés au vieux port de Cannes bénéficient du tarif plaisancier dans la limite d'une carte d'abonnement, quelle que soit la taille du navire ou le nombre de copropriétaires. Dans tous les cas de figure, la validité de l'abonnement suivra la période d'amarrage autorisée par le bureau du port.

Seuls les détenteurs d'un forfait annuel ou contrat annuel ou longue durée peuvent bénéficier d'une carte à décompte. La durée de validité est limitée à 1 an.

Les forfaits 24 heures, hebdomadaires, 10 jours et 15 jours ne sont pas soumis à la souscription d'un contrat. Ils sont validés directement par les agents du bureau du parking.

Les abonnements (mois, trimestre, semestre, 10 mois, année), ainsi que les cartes à décomptes, sont soumis à la souscription d'un contrat qui est validé par la direction du parking. La durée maximum de stationnement autorisé est de 7 jours consécutifs. Au-delà de cette période autorisée, une demande écrite de prolongation de stationnement doit être adressée à la direction du parking au minimum une semaine avant. Celle-ci se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande en fonction de l'activité du parking.

Dans le cas d'un stationnement de longue durée non autorisé, il est fait application du forfait 24 heures par jour constaté.

Durant le mois de mai, ainsi que de juillet à septembre, et en période de manifestations (montage, exploitation, démontage), la vente de tous les abonnements est interrompue (à l'exception des clients plaisanciers du port).

En période de manifestations (montage, exploitation, démontage), la vente de forfaits est interrompue.

Aucune réservation d'abonnement ne peut être effectuée et aucune liste d'attente n'est tenue.

XI – 2.2 Tarifs

1 - Tarif au quart-d'heure (jusqu'à la 12^{ème} heure)

Parking Pantiéro	1 ^{er} quart d'heure	2 ^{ème} quart d'heure	3 ^{ème} quart d'heure	4 ^{ème} quart d'heure
1 ^{ère} heure	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,70 €
2 ^{ème} heure	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
3 ^{ème} heure	0,80 €	0,80 €	0,70 €	0,70 €
4 ^{ème} heure	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €
5 ^{ème} heure	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €
6 ^{ème} heure	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €
7 ^{ème} heure	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €
8 ^{ème} heure	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €
9 ^{ème} heure	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €
10 ^{ème} heure	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €
11 ^{ème} heure	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €
12 ^{ème} heure	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €

A partir de la douzième heure : tarification par heure.

La perte du ticket entraîne l'application d'un forfait minimum de 24 heures de 32,00 € TTC. Au-delà, la durée réelle du stationnement est exigée.

2 - Forfaits publics

Forfait 24 heures	32,00 € T.T.C
Forfait hebdomadaire	89,00 € T.T.C
Forfait 10 jours (valable juillet & août)	99,00 € T.T.C
Forfait 15 jours (valable juillet & août)	121,00 € T.T.C

Les forfaits sont délivrés à l'arrivée au parking.

3 - Abonnements publics

Abonnement annuel	1 048,00 € T.T.C
Abonnement 10 mois	873,00 € T.T.C
Abonnement semestriel	541,00 € T.T.C
Abonnement trimestriel	320,00 € T.T.C
Abonnement mensuel	149,00 € T.T.C

Les abonnements sont délivrés à l'arrivée au parking, sous réserve de places disponibles.

La perte d'une carte est facturée 10,00 € T.T.C.

4 - Abonnements plaisanciers

Abonnement annuel	887,00 € T.T.C
Abonnement semestriel	456,00 € T.T.C
Abonnement trimestriel	270,00 € T.T.C
Abonnement mensuel	109,00 € T.T.C
Carte à décompte (valable 1 an) par tranche de 100 heures	156,00 € T.T.C

Tarifs réservés aux plaisanciers (1 carte maximum par navire).

La perte d'une carte est facturée 10,00 € T.T.C.

5 - Tarifs manifestations

Congressistes et exposants	31,00 € T.T.C / jour
Techniciens (montage et démontage)	15,00 € T.T.C / jour
Forfait exposants Foire de Noël	206,00 € T.T.C / période

La perte d'une carte est facturée 10,00 € T.T.C. Un duplicata du forfait au tarif de 10 € TTC peut être délivré.

6 - Abonnement annuel Douanes

Abonnement annuel douanes	883,00 € T.T.C
---------------------------	----------------

7 - Panneaux publicitaires

Barrière entrée et sortie parking pendant manifestations	260,00 € T.T.C/ panneau
--	-------------------------